



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Marseille  
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 19 mai 2025  
N° 214 / ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL  
Commandant de la zone terre Sud

à

Madame Aude AUBERT  
DDTM des Bouches-du-Rhône

**OBJET** : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 013 047 25 00018

**REFERENCES** : a) consultation des personnes publiques du 17/03/2025.  
b) avis technique de l'USID d'Istres du 12/05/2025.  
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande de la construction d'une unité de méthanisation, présentée par la société SUEZ RV France.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au lieu-dit "Grande Groupede" sur la commune d'Istres. Toutefois, il devra être rappelé aux propriétaires ou usagers d'installations électriques qu'il est formellement interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre radioélectrique.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de la zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,  
le lieutenant-colonel Franck AMATA  
chef du bureau infrastructure

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDTM des Bouches-du-Rhône

### COPIES :

- USID d'Istres
- Archives.